



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction du service national
et de la jeunesse

Paris, le **12 6 OCT. 2021**

N° *0001021021610* /ARM/SGA/DSNJ/SDPJ/BAJC

NOTE
à l'attention des
destinataires *in fine*

OBJET : **synthèse des résultats du questionnaire relatif aux classes de défense¹**

ANNEXE : deux

Dispositif phare du plan « Ambition armées-jeunesse 2022 » (AAJ 22), les classes de défense permettent aujourd'hui à plus de 400 classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une entité du ministère des armées. Le dispositif incarne ainsi la vitalité du lien armées-jeunesse et témoigne de la mobilisation de l'ensemble des armées, directions et services en faveur de la jeunesse avec un triple objectif : contribuer à la cohésion nationale, promouvoir l'esprit de défense et garantir l'attractivité des métiers des armées.

Afin d'accompagner le développement des classes de défense annoncé dans le plan « Ambition armées-jeunesse 2022 », la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a adressé au mois de juillet 2021 aux chefs d'établissement et/ou aux enseignants de l'ensemble des classes de défense un questionnaire pour mieux connaître l'organisation et le fonctionnement de ce dispositif en mettant en lumière ses points forts, ses points d'amélioration et les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs de terrain.

Des 173 réponses reçues, il ressort que ce dispositif constitue pour les acteurs un exemple de réussite du renforcement du lien armées-jeunesse qui permet, de surcroît, de réduire la fracture sociale et culturelle en matière scolaire, de déconstruire des préjugés et des stéréotypes, notamment de genre, de renforcer l'engagement citoyen des élèves tout en faisant rayonner efficacement le ministère des armées et l'ensemble de ses acteurs auprès de la jeunesse.

Cette enquête confirme la perception positive de l'ensemble des acteurs à l'égard du dispositif ainsi que l'intérêt voire la nécessité de sa montée en puissance.

¹ Anciennement CDSG.

Le résultat de ce questionnaire sera complété à l'automne 2022 par une étude prospective stratégique de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM).

Je vous adresse en annexe le questionnaire détaillé adressé aux acteurs des classes de défense ainsi que la synthèse des réponses qui nous ont été transmises.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Menaouine', is written over a set of three horizontal lines. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Le général de corps d'armée Daniel MENAOUINE
directeur du service national et de la jeunesse

DESTINATAIRES :

- Cabinet de Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des armées
- Cabinet de Madame la secrétaire générale pour l'administration
- Cabinet de Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire - Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- Cabinet de Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

COPIES :

- EMA / Sous-chef performance
- DGA
- EMAT
- EMM
- EMAAE
- DCSCA
- DCSSA
- DCSEO
- DICOd
- COM TN
- DPMM
- CESA
- DGA / RH
- SGA /communication
- GMP / Cabinet
- ZDS Saint Germain en Laye
- ZDS Bordeaux
- ZDS Lyon
- ZDS Metz
- ZDS Rennes
- ZDS Marseille
- EMZIADS Lille
- CECLANT
- CECMED
- COMNORD Manche
- COMSUP Antilles
- COMSUP Guyane
- COMSUP Nouvelle-Calédonie
- COMSUP Polynésie
- COMSUP FAZSOI
- DPMA
- ONAC-VG

COPIES INTERNES :

- Chef de service, adjoint au directeur
- Officier général chargé de mission auprès du directeur
- COM SMV
- SDPJ
- SDPSNTN
- SDRM
- SG CAJ
- ESNJ (5)
- CSNJ (33)

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DES CLASSES DE DÉFENSE

Dans le cadre du développement des classes de défense impulsé par le plan « Ambition armées-jeunesse 2022 » (AAJ 22), la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a adressé au mois de juillet 2021 aux chefs d'établissement et/ou aux enseignants de l'ensemble des classes de défense un questionnaire relatif aux modalités de fonctionnement du dispositif. Composée de 18 questions (annexe 2), cette enquête vise à disposer d'une meilleure connaissance du dispositif au moyen de données quantitatives et qualitatives et d'identifier les points de réussite et les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs de terrain.

Sur la base des 380 classes de défense existantes, cette enquête a été complétée par 173 contributeurs, de manière anonyme.

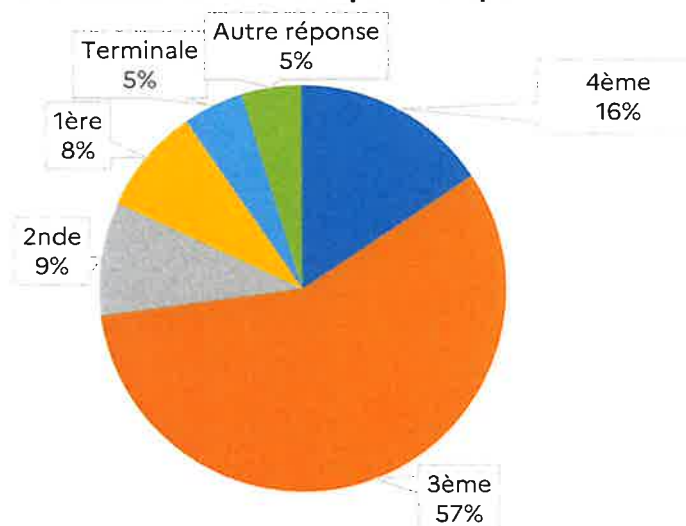
1. PROFIL DES CLASSES DE DÉFENSE

La première partie du questionnaire (questions 1 à 7) s'intéresse aux données quantitatives du dispositif et permet d'établir les origines et la composition générique d'une classe de défense.

1.1 Niveau des classes concernées par le dispositif

Si la majorité des classes de défense est constituée d'élèves de 3^e (57%), le dispositif concerne néanmoins l'ensemble des niveaux du secondaire incluant dans de très rares cas des classes de CM2 ou de BTS.

Niveau des classes concernées par le dispositif des classes de défense

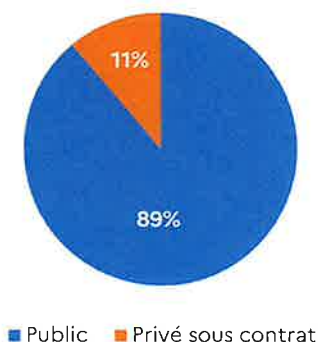


Par ailleurs, le caractère mixte des classes est fréquent avec des élèves de différents niveaux, généralement successifs (ex : 4^e- 3^e), plus rarement intégrant l'ensemble des niveaux d'un collège (6^e- 3^e). C'est le cas notamment pour les classes composées d'élèves volontaires qui doivent dans certains cas soumettre une lettre de motivation assortie d'un entretien individuel afin de pouvoir s'inscrire dans le dispositif.

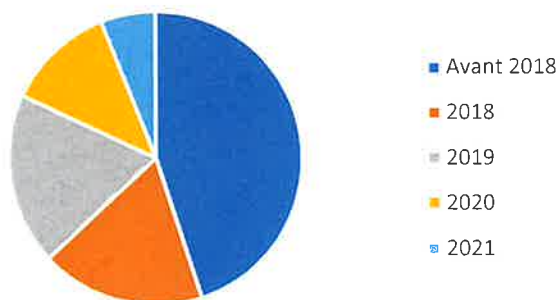
1.2. Caractéristiques des classes de défense

Les classes de défense sont majoritairement créées dans des établissements scolaires publics (89%) dispensant un enseignement général, technologique ou agricole, et sont parfois situées en zone d'éducation prioritaire (11%), en zone d'éducation prioritaire renforcée (8%) ou en zone rurale isolée. Ainsi, avec près d'une classe de défense sur cinq issues de REP/REP+, le dispositif s'inscrit dans la politique d'éducation prioritaire menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et œuvre à l'ouverture de la jeunesse des territoires et des quartiers fragiles.

Répartition des classes de défense par types d'établissements scolaires



Année de création des classes de défense



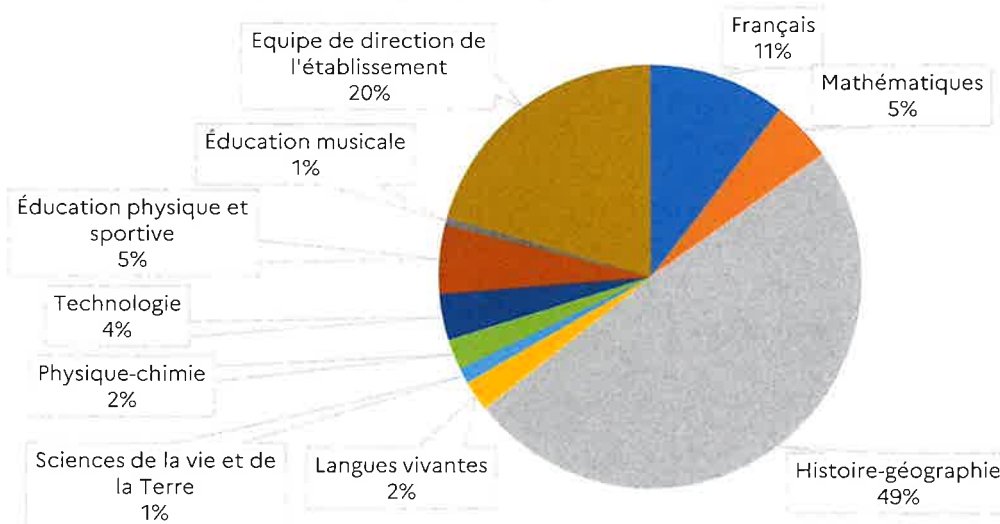
Par ailleurs, les données recueillies soulignent la pérennité du dispositif puisque près de 63% des classes de défense existent depuis plus de 3 ans et 82% depuis plus de 2 ans.

1.3. L'équipe pédagogique d'une classe de défense

La moitié des classes de défense relève de l'initiative d'un enseignant d'histoire-géographie. Néanmoins, de nombreuses autres disciplines sont à l'origine de la création de classe de défense : français (11%), éducation physique et sportive (5%), mathématiques (5%)...

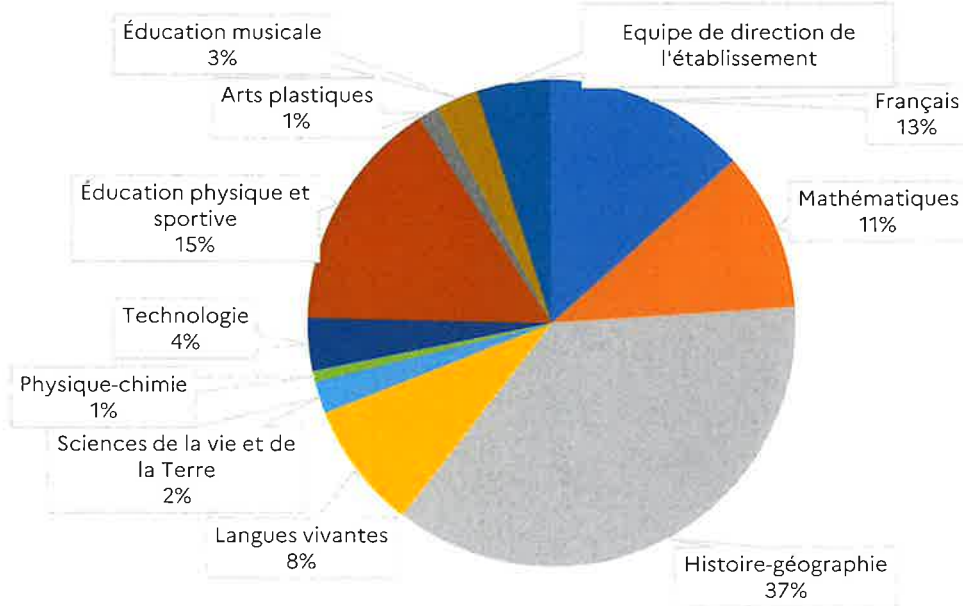
Les chefs d'établissements et leurs équipes (personnel de direction, conseiller pédagogique, attaché de mission, documentaliste) sont à l'initiative d'une classe de défense dans 20% des cas, associant par la suite les professeurs de l'établissement au projet.

Discipline enseignée par le professeur référent d'une classe de défense



L'enseignement interdisciplinaire est caractéristique du dispositif. L'ensemble des matières enseignées dans le secondaire peut être partie prenante d'une classe de défense. Certaines disciplines sont plus régulièrement associées au projet pédagogique du professeur référent de la classe. C'est le cas notamment pour l'histoire-géographie (37%), l'éducation physique et sportive (15%), le français (13%), les mathématiques (11%) et les langues vivantes (8%).

Disciplines associées au projet pédagogique d'une classe de défense



La dimension interdisciplinaire du dispositif permet d'aborder des thématiques variées telles que la mémoire, le développement durable, la cyberdépendance ou encore le patrimoine matériel et immatériel français, associant ainsi l'ensemble des matières dispensées dans l'enseignement secondaire (cf. question 18).

1.4. Connaissance du dispositif

S'il apparaît que 71% de la communauté pédagogique n'a aucun lien direct avec le monde de la défense, **il est intéressant de relever que la connaissance des classes de défense repose en grande partie sur le réseau personnel des enseignants (38%).**

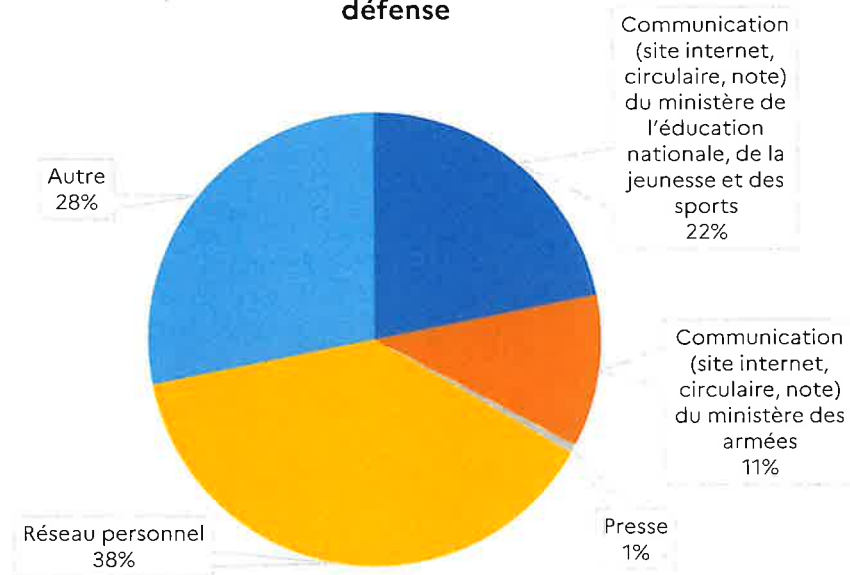
La communication institutionnelle participe principalement à la connaissance du dispositif : communication du ministère des armées (22%), du MENJS (11%), des ambassadeurs du dispositif issu des trinômes académiques (28%), des inspecteurs d'académies, des délégations militaires départementales, de la commission armées-jeunesse ou encore de l'institut des hautes études de défense nationale.

La presse ne participe qu'à 1% de la connaissance du dispositif.

Répartition des professeurs réservistes impliqués dans le dispositif



Origine de la connaissance du dispositif des classes de défense



2. LES APPORTS DES CLASSES DE DÉFENSE

La seconde partie du questionnaire (questions 8 à 11) a permis de collecter des données qualitatives sur les apports du dispositif pour les élèves, la classe et l'établissement. Si les réponses apportées ne permettent pas une analyse exhaustive, **des tendances générales peuvent être identifiées.**

2.1. Les apports du dispositif pour les élèves

En premier lieu, de par la nature même de l'enseignement dispensé dans le cadre du dispositif, les classes de défense enseignent à l'élève la notion de citoyenneté et d'engagement, l'esprit civique ou encore certaines valeurs républicaines.

Les classes de défense permettent ainsi d'agir en **complément du parcours citoyenneté de l'élève. Elles contribuent également aux autres parcours éducatifs**, dont le parcours avenir avec la découverte des différents métiers du ministère des armées, tout en suscitant chez les élèves une réflexion sur leur projet professionnel.

Le dispositif permet également des apports positifs **sur le plan des savoir-être** des élèves qui ont un impact sur leur parcours scolaire. Ainsi, la communauté éducative indique unanimement que les classes de défense apportent une meilleure estime de soi à l'élève, du fait de la concrétisation des enseignements par des rencontres qui, sans la sanction de la note disciplinaire, permettent à l'élève, notamment au décrocheur scolaire, une meilleure acquisition des connaissances. **L'approche concrète, complémentaire et transversale du dispositif remobilise ainsi la motivation des élèves tout en permettant de réduire les écarts de niveau scolaire et culturel.**

2.2. Les apports du dispositif pour les classes

Les contributeurs de cette enquête s'accordent sur le fait que le dispositif **permet de fédérer la classe.** Cette cohésion entraîne un esprit d'entraide, d'intégrité et de loyauté entre les élèves, particulièrement appréciable pour l'enseignant notamment dans la transmission des connaissances et dans la sérénité de la classe.

Le dispositif développe une émulation de groupe ayant un impact direct sur les comportements individuels en favorisant la **remobilisation des élèves en difficulté davantage aidés par leurs camarades de classe.** Dès lors, les classes concernées deviennent **plus autonomes et disciplinées** que les autres classes de l'établissement.

Parallèlement, **l'esprit de solidarité** inhérent aux classes de défense favorise l'égalité filles-garçons dans le rapport qu'ont les élèves entre eux, dans leurs attitudes quotidiennes hors de l'établissement et dans leurs projections professionnelles, en permettant de déconstruire les stéréotypes de genre et en faisant mieux connaître les métiers des armées, notamment les métiers féminisés. Le dispositif contribue à ce titre à la **transmission d'une culture de l'égalité et au développement de l'ambition scolaire**.

2.3. Les apports du dispositif pour les établissements

Les classes de défense se déploient régulièrement hors des murs de l'établissement lors des nombreuses actions auxquelles elles participent : rallyes citoyens, rencontre de l'entité marraine, cérémonies commémoratives, visites pédagogiques, actions thématiques organisées par le ministère des armées... Les classes de défense deviennent ainsi la vitrine de l'établissement auprès des acteurs institutionnels et associatifs locaux et offrent une **image positive de l'établissement** gommant l'image parfois négative des établissements scolaires situés en zones d'éducation prioritaire.

Dès lors, la classe de défense permet de construire de nouveaux partenariats², inclus ou non dans le dispositif des classes de défense, de renforcer le lien entre les corps en uniformes et les élèves, mais aussi dans certains cas de (re)nouer le contact avec les élus.

Le dispositif permet ainsi de donner une nouvelle dynamique à l'établissement, particulièrement grâce au rayonnement médiatique qu'apporte une classe de défense, que ce soit dans la presse quotidienne régionale voire nationale, dans les supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications) des ministères impliqués dans le dispositif et de l'établissement. Cette valorisation de l'établissement se matérialise au niveau de la population et des parents d'élèves par une attractivité renforcée. Toutefois, il appartient de rester vigilant sur ce point afin de ne pas créer de clivages intra-académiques entre établissements ou entre les élèves.

3. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF

La souplesse du dispositif, les thématiques qu'il permet d'aborder et le rayonnement qu'il donne aux élèves et aux établissements font aujourd'hui des classes de défense un élément essentiel du renforcement du lien armées-jeunesse. Toutefois, de cette enquête ressortent des axes d'amélioration, qu'ils soient humains ou financiers.

3.1. Les aléas du facteur humain dans le dispositif

En excluant les difficultés particulières rencontrées durant la crise sanitaire, les réponses aux questions 14 et 15 révèlent les difficultés humaines que peut rencontrer l'enseignant référent de la classe de défense auprès de son entité marraine mais également au sein de son propre établissement.

Les relations entre le personnel référent des entités mairaines et le professeur référent de la classe de défense sont soumises aux mutations de chacun. Le dispositif reste sensible **aux aléas des liens interpersonnels** construits.

L'identification d'un interlocuteur unique prédéfini au sein de chaque structure au regard du poste occupé pourrait ainsi réduire cette difficulté qui est également un frein aux échanges et rencontres.

La rareté des rencontres est également un obstacle pour la pérennité d'une classe de défense. Ces rencontres sont généralement soumises au calendrier opérationnel de l'entité marraine ainsi qu'au calendrier scolaire de la classe, ce qui peut les raréfier et entraîner un sentiment de frustration pour les élèves comme pour les professeurs. Les classes de défense éloignées géographiquement de leur entité marraine sont particulièrement touchées par cette difficulté.

² Police nationale, douanes, voies navigables de France, centres hospitaliers universitaires, archives départementales, palais de justice, préfectures, associations d'anciens combattants, ONAC-VG, banques alimentaires, Restos du cœur, municipalités, historial de Péronne, musée de l'internement et de la déportation, société nationale maritime Corse... (cf. question 17)

Enfin, la situation où l'enseignant référent de la classe de défense ne remporte pas l'adhésion de ses collègues et surtout celle où il n'est pas soutenu par sa hiérarchie dans son projet constitue un obstacle à la construction ou à la pérennisation d'une classe de défense. Cela se traduit par un professeur isolé seul responsable d'une classe de défense, sans appui humain ni financier.

3.2. Le difficile financement des classes de défense

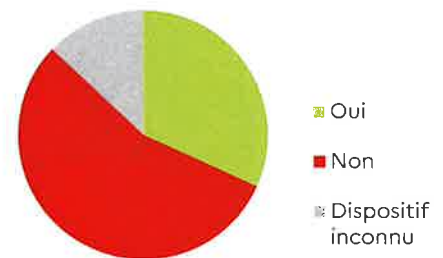
Bien que l'établissement puisse faire entrer l'animation d'une classe de défense dans différents cadres horaires sur proposition du chef d'établissement et validation du conseil d'administration notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), des indemnités pour mission particulière (IMP) ou dans l'enveloppe « accompagnement éducatif » à destination des projets pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) relevant de l'éducation prioritaire, de nombreuses réponses expriment **l'absence d'utilisation de ces moyens pour le dispositif des classes de défense**.

Par ailleurs, l'activité bénévole de l'enseignant peut entraîner une forme de lassitude au fur et à mesure des années, ainsi qu'un sentiment de délaissement de sa hiérarchie, ce qui peut mettre en péril la viabilité de sa classe de défense.

Parallèlement, l'enquête révèle que les **besoins financiers des classes de défense sont concentrés principalement sur deux points : l'achat de matériel et les transports**. Si l'achat de matériel peut être secondaire et ponctuel, **les transports et leurs financements sont signalés comme un besoin récurrent et incontournable pour la mise en œuvre du dispositif**, car, sans rencontre entre la classe et l'entité marraine, le partenariat perd de son sens.

Paradoxalement, on peut s'apercevoir que les **aides financières proposées par le ministère des armées**, bien que connues (seul 13% des contributeurs indiquent ne pas connaître ces aides), ne sont sollicitées que par un tiers de l'ensemble des classes de défense du fait notamment de la complexité de la demande. Dès lors, la **mise en place d'un protocole simplifié est à envisager**.

Avez-vous déjà sollicité un soutien financier auprès de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées ?



3.3. La demande croissante de renforcement du dispositif

Enfin, de nombreux contributeurs expriment leurs besoins de renforcer le dispositif en volume horaire. Cela répond à la volonté de prolonger le temps de rencontre avec les entités marraines, mais aussi de pouvoir répondre aux appels à projets des ministères partenaires dont celui des armées, d'organiser davantage de sorties pédagogiques et culturelles et/ou d'approfondir une thématique en classe.

En conclusion, il apparaît que les classes de défense permettent d'œuvrer à la réduction de certaines inégalités sociales en matière scolaire tout en participant activement au renforcement du lien armées-jeunesse, ce qui se matérialise pour les élèves par un engagement citoyen renforcé, un intérêt pour les armées et, pour certains jeunes, par une volonté d'engagement militaire dans la réserve ou dans l'active.

Cette première étape dans l'étude et l'analyse du dispositif consolide le ressenti positif des différents acteurs et précise les impacts positifs des classes de défense observés par l'ensemble de la communauté éducative.

Cette synthèse permet également d'identifier les axes d'amélioration du dispositif, notamment sur le volet financier.

QUESTIONNAIRE DES CLASSES DE DÉFENSE

1. Quel est le niveau de la classe concernée ?
2. Votre établissement est-il public ou privé sous contrat ?
3. Quelle discipline enseignez-vous ?
4. Quelles disciplines enseigne(nt) le ou les autre(s) enseignant(s) impliqué(s) dans le dispositif ?
5. Parmi l'équipe pédagogique de la classe de défense, y a-t-il un ou des réserviste(s) du ministère des armées ?
6. Quelle est l'année de création de votre classe de défense ?
7. Comment avez-vous connu le dispositif des classes de défense ?
8. Quels sont, selon vous, les apports de la classe de défense sur les élèves ?
9. Quels sont, selon vous, les apports de la classe de défense sur la classe ?
10. Quels sont les apports de la classe de défense sur l'établissement ?
11. Quel est, selon vous, l'impact du dispositif sur la vision que les élèves ont des armées ?
12. Les outils supports proposés par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) (vadémécum, lettre information, opération de valorisation, film, etc.) sont-ils adaptés à vos besoins ?
13. Selon vous, quels sont les points forts du dispositif ?
14. Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées ?
15. Que vous manque-t-il pour votre classe de défense ?
16. Dans le cadre du dispositif classe de défense, avez-vous déjà sollicité un soutien financier auprès de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées ?
17. Dans le cadre de la classe de défense, travaillez-vous avec d'autres partenaires civils ou institutionnels ?
18. Quelle(s) autre(s) thématique(s) la classe de défense vous permet-elle d'aborder ?